

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 3

Artikel: Quelques réflexions sur l'emploi de la cavalerie
Autor: Loys, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

L'EMPLOI DE LA CAVALERIE

Le numéro de février de la *Revue militaire suisse* contient une étude fort intéressante d'un thème tactique, et dans le dernier alinéa de son travail M. le major Feyler veut bien convier ses camarades à émettre leur opinion.

Permettez-moi donc de venir vous présenter les quelques réflexions que m'ont suggérées les ordres donnés à la cavalerie de Vuittebœuf ; je le fais sans aucun esprit de critique, mais seulement dans l'intention de profiter de cette occasion pour propager le plus possible les principes qui régissent l'emploi de notre arme.

Après une étude générale de la situation du détachement, du terrain et des communications, la première question qui est posée est celle de l'emploi de la cavalerie ; et là nous trouvons des avis différents. D'une part on veut lui donner une tâche indépendante ; de l'autre la rattacher à l'avant-garde, c'est-à-dire la considérer comme de la « cavalerie divisionnaire ». Je crois que ce problème ne peut être résolu qu'après avoir déterminé pourquoi on a attribué de la cavalerie à ce détachement.

Est-ce pour lui faciliter sa mission en lui donnant une force combative plus grande ? Pour augmenter sa puissance réelle ? Pour refouler des forces importantes de cavalerie qui tenteraient une pointe hardie contre nos lignes ? Pour déchirer un rideau que nos patrouilles trop faibles ne peuvent pas percer ?

Ou bien est-ce pour observer l'ennemi ? Nous permettre de porter nos troupes dans une direction ou dans une autre, suivant les rapports que nous recevrons sur les agissements du

détachement signalé vaguement à Moudon ; ou nous donner une plus grande rapidité de marche en élargissant notre service de sûreté au moyen d'une unité plus mobile dans le terrain que l'infanterie ?

Il me semble qu'au fur et à mesure que ces questions se posent, la réponse se dessine plus nette, plus claire, d'une façon plus péremptoire, plus affirmative.

Le lieutenant-colonel A. ne doit avoir aucune hésitation ; l'escadron 7 *est* de la cavalerie divisionnaire dans toute l'acception du mot et ne doit être employé que comme tel.

A quoi sert donc la cavalerie divisionnaire ? Consultons le règlement et voyons ce qu'il dit.

La cavalerie divisionnaire sert :

1^o A l'exploration tactique restreinte.

2^o A compléter le service de sûreté de l'infanterie.

Ces tâches doivent être possibles *au fur et à mesure des besoins*, et pour cela l'escadron doit être considéré comme un réservoir dans lequel le chef du détachement puise lorsque de nouveaux organes sont nécessaires.

Or je me demande comment on pourrait puiser dans ce réservoir une fois l'escadron envoyé au loin, et je me représente aisément l'énerverment du lieutenant-colonel A. lorsque, privé de sa cavalerie par sa propre faute, il trouverait nécessaire d'être renseigné dans une direction qui ne paraissait pas dangereuse au début, et qui le devient subitement, pendant la marche, par l'apparition de détachements ennemis sur un point nouveau.

Prenons donc ces deux tâches l'une après l'autre et posons quelques principes.

I. L'exploration tactique.

A ce sujet, le règlement est positif : les patrouilles d'exploration doivent être désignées et orientées par le *chef du détachement lui-même* ou par son remplaçant ; c'est donc lui qui doit toujours conserver la haute main sur le service des renseignements ; il en est responsable vis-à-vis de lui-même et ne doit pas chercher à en charger un autre, ce qui est souvent un indice de manque de décision et de faiblesse de caractère.

Au début, ce service d'exploration doit porter principalement dans la direction qui, au moment même, paraît la plus

dangereuse ; cette première patrouille doit faire l'effet d'un coup droit et profond qui déchire sur un premier point le voile qui couvre encore l'ennemi ; elle enverra des rapports, et suivant ceux-ci, il sera nécessaire de porter de nouveaux coups de ciseaux dans des directions nouvelles.

On peut comparer assez justement le service d'exploration à un éventail fermé, poussé droit en avant, et qui, arrivé en contact avec l'ennemi, s'ouvre subitement et élargit alors la zone de protection.

Afin que ce premier coup droit ait de l'effet, il faut qu'il soit porté avec vigueur et à temps ; par conséquent, il sera nécessaire de faire cette première patrouille assez forte et de l'envoyer de façon à ce qu'elle puisse faire parvenir des rapports en temps utile ; ensuite il faut s'armer de patience et se dire que les hommes et les chevaux ne sont pas des machines que l'on remonte à volonté et qui marchent à raison de 50 km. à l'heure !

Souvent, au début, lorsqu'on étudie un secteur d'exploration, on est tenté de vouloir faire trop et de se couvrir dans toutes les directions. Cela amène une dépense d'hommes et de chevaux excessivement grande, que les petits effectifs dont nous disposons ne peuvent pas supporter.

De ces quelques réflexions, nous pouvons déjà déduire les principes suivants :

1^o Plus la distance est grande, plus les patrouilles seront fortes et moins elles seront nombreuses.

2^o Plus la distance est petite, plus les patrouilles seront faibles et plus elles seront nombreuses.

3^o Pour pouvoir fournir ce service, le commandant d'un détachement doit toujours avoir à sa disposition assez de cavalerie, et ses ordres doivent être donnés en conséquence.

II. Service de sûreté.

La cavalerie doit compléter et alléger le service de sûreté de la colonne d'infanterie à laquelle elle appartient ; il faut donc que l'avant-garde en soit largement dotée. Cette cavalerie est sous les ordres directs du commandant de l'avant-garde. Le service sera grandement facilité si celui-ci oriente d'une façon aussi complète que possible le chef de cette cavalerie sur ses intentions, sur les points qui lui semblent particulièrement

dangereux et qui demandent une surveillance plus active. Des petites patrouilles de sous-officiers poussées en avant et sur les flancs, à une distance raisonnable, seront les organes les plus maniables, les plus sûrs, et qui donneront les résultats les plus rapides et les plus complets.

Il ne suffit cependant pas que cette avant-garde soit seule dotée de cavalerie. Au cours de la marche en avant, des changements de direction peuvent survenir ; des colonnes de flanc peuvent être jugées nécessaires ; il faut à chacun de ces nouveaux détachements quelques cavaliers qui jouent à leur égard le même rôle, mais seulement d'une façon plus restreinte, que la cavalerie de l'avant-garde relativement à la colonne principale.

En outre, le chef du détachement doit toujours pouvoir faire explorer des parties de terrain qui deviennent importantes au fur et à mesure des changements qui se produisent au cours des opérations.

Ceci nous amène à poser le principe du fractionnement de la cavalerie et de sa répartition dans la colonne.

*
* * *

Maintenant, si vous le voulez bien, cherchons si l'ordre tel que le reçoit le chef de l'escadron 7, au bivouac, le 20 mai, à dix heures du soir, est suffisant et basé sur les principes énoncés ci-dessus.

Je le transcris pour ce qui concerne la cavalerie :

1° Dans le texte :

L'avant-garde partira à cinq heures du matin et suivra la grande route Es-sert-Yverdon-Pomy. La cavalerie la précédera au trot ; elle éclairera vers Vuarrens, Donneloye, La Mauguettaz, et surveillera les bois à l'est d'Ursins.

2° En marge :

Avant-garde : Esc. 7.

1 sous-off. et 4 hommes au gros.

Suivant cet ordre, l'exécution sera la suivante :

1° Le chef d'escadron enverra des patrouilles le 21, à 5 h. du matin, dans la direction de :

- | | | | |
|----|----------------|------------------|--------|
| a) | Vuarrens, | distance environ | 20 km. |
| b) | Donneloye, | » | » 15 » |
| c) | La Mauguettaz, | » | » 15 » |
| d) | Ursins, | » | » 14 » |

En partant à 5 h. du matin, elles seront sur place à 7 h. et à 6 h. 30 respectivement, et l'observation commencera seulement lorsque notre avant-garde aura atteint le point 438 (1/100 000) sur la route Yverdon-Montagny ou lorsqu'elle sera à la sortie est d'Yverdon.

Le détachement ne peut pas avoir des renseignements sur l'ennemi avant de s'être engagé dans la plaine et peut se trouver ainsi subitement en assez mauvaise posture, si les hauteurs dominant Yverdon à l'est étaient occupées ; la cavalerie serait probablement fortement prise à partie par le lieutenant-colonel A., ce qui serait absolument injuste, étant lui-même la cause des ennuis qui pourraient survenir.

Je ne vois pas non plus l'utilité d'envoyer un organe pour fouiller et surveiller le bois d'Ursins *dans ce moment* ; cela serait déjà de l'exploration de détail. Les bois d'Ursins peuvent peut-être jouer un rôle plus tard ; ils peuvent devenir intéressants, mais seulement si notre détachement occupe Pomy et y est attaqué, et à 10 h. du soir, le 20, moment où est donné cet ordre, le chef du détachement n'en a aucunement la certitude. Cet organe est inutile, et nous ne devons pas employer un seul homme si ce n'est pas nécessaire ; nos effectifs sont trop faibles pour cela.

2^o Pour le gros de l'escadron, le texte dit :

« L'avant-garde partira à 5 h. du matin et suivra la grande route Essert-Yverdon-Pomy ; *la cavalerie la précédera au trot.*

En vertu de cet ordre, le chef d'escadron partira de Vuitteboëuf à 5 h. du matin et, prenant le trot, s'avancera jusqu'à Pomy, où il arrivera vers 6 h. 30 ; à ce moment-là, l'avant-garde se trouvera probablement dans les environs de Montagny.

De *cavalerie divisionnaire* qu'elle devait être au début, subitement, de par l'exécution stricte de l'ordre reçu, elle est devenue de la « *cavalerie indépendante* ».

Était-ce bien là ce que voulait le lieutenant-colonel A. ?

Admettons, ce qui est fort possible, que pour une cause ou une autre, le détachement n'aille pas à Pomy, que les circonstances l'obligent à prendre une autre direction. Le lieutenant-colonel A. n'a plus de cavalerie. Je sais bien que lorsque le chef d'escadron ne verra pas déboucher les colonnes, il se demandera pourquoi, et cherchera à rétablir le contact ; mais

ayant reçu l'ordre formel de se porter sur Pomy, il doit y rester jusqu'à ce qu'il reçoive un autre ordre, ou que des faits nouveaux et très nets lui fassent prendre de sa propre initiative une décision contraire à l'ordre primitivement reçu.

L'ordre donné le 20 au soir présente donc les lacunes suivantes :

1^o Abandon par le chef du détachement à un sous-ordre du service le plus important qu'il ait en main : *l'exploration*.

2^o Possibilité d'interprétation fautive de l'ordre relatif au gros de l'escadron.

3^o Manque de répartition de la cavalerie aux différents organes du détachement.

Relativement au point 1, je voudrais faire simplement la remarque que ce qui est juste pour de la cavalerie divisionnaire d'un effectif restreint, ne l'est plus du tout lorsqu'il s'agit d'unités plus considérables.

* * *

Si vous le permettez, étudions à nouveau la situation et voyons tout d'abord quelles sont les réflexions que se fait le lieutenant-colonel A., lorsqu'il reçoit son ordre à Vuittebœuf, le 20, à 9 h. 30 du soir.

Evidemment il doit se sentir assez perplexe et dans le vague ; les renseignements qu'il a sur l'ennemi sont peu précis et très incomplets ; il sait seulement que dans le courant de l'après-midi du 20 on signalait un détachement ennemi à Moudon, mais ni sa composition exacte, ni son état de stationnement ou de mobilité ne lui sont connus.

Sa première préoccupation doit être de faire cesser cette incertitude le plus rapidement possible ; *de son orientation sur les mouvements de l'ennemi dépend tout le succès de l'entreprise* ; celle-ci est une pointe hardie, rapide, une tâche assez difficile à exécuter et qui prendra encore du temps. On ne coupe pas une ligne de chemin de fer d'une façon sérieuse en une demi-heure ; *l'exploration est donc la clef de la situation*, et le chef du détachement ne doit en laisser le soin à personne ; pour le moment, cela doit être sa seule et unique préoccupation. Il l'étudiera avec soin sur la carte et d'après le terrain ; une fois ses décisions prises, fixées, résolues, ses ordres aux patrouilles donnés, il pourra alors penser à la marche du lendemain.

Suivant les principes énoncés plus haut, relatifs à l'exploration, la direction dans laquelle se portera le premier coup de sonde sera l'ennemi, et cela par le chemin le plus court et le plus rapide ; il faut être orienté avant la mise en marche du lendemain ; d'après l'ordre, celle-ci est fixée à 5 h. du matin. Une forte patrouille s'impose donc, direction Moudon ; pour avoir des renseignements à temps, il est nécessaire qu'elle parte de suite. De Vuittebœuf à Moudon, nous trouvons 30 km. environ ; la route est bonne, facile à suivre, et la vitesse de marche sera encore assez normale. Pour arriver à Moudon, il faut compter trois heures ; on peut s'attendre alors à ce qu'un premier rapport arrive au détachement vers 5 h. du matin ; ce rapport ne pourra donner des informations que sur un seul point, mais il a son importance, à savoir que l'ennemi passe ou ne passe pas la nuit à Moudon. Si cela n'a pas un effet immédiat sur les opérations, cela en a un très grand sur le moral du lieutenant-colonel A., qui se sent alors en contact avec l'ennemi et qui sait qu'il a là-bas un organe qui travaille, surveille et envoie des rapports ; sa sécurité est plus grande et sa liberté d'action plus étendue.

Jusqu'à preuve du contraire, au point de vue de l'*exploration*, cet organe doit suffire ; mais au point de vue de l'*observation*, c'est une autre affaire, et il y a des directions secondaires qui doivent être surveillées ; les routes qui mènent sur la rive droite de l'Orbe-Thièle et qui intéressent notre secteur sont, outre celle de Donneloye où nous avons notre patrouille d'officiers :

- | | | | | |
|--------------------------|---|--|---|------------------------|
| 1 ^o Vuarrens | { | Corcelles | { | Chavornay.
Ependes. |
| | | Essertines-Gressy. | | |
| 2 ^o Thierrens | { | Ursins-Pomy.
Prahins-La Mauguettaz. | | |

Il nous faut chercher à présent les points les plus favorables pour observer ces routes, et il me semble que Vuarrens d'une part et La Mauguettaz de l'autre sont assez indiqués. On pourrait encore se demander si la direction de Sugnens-Villars-le-Terroir entre dans notre secteur d'observation ; mais je crois que ce point peut être considéré comme tout à fait excentrique. Si le détachement ennemi prenait cette direction, cela serait une preuve presque certaine qu'Yverdon n'est pas son objectif, et notre besogne pourrait se faire très tranquillement.

Deux organes secondaires sont nécessaires. Pour des tâches de ce genre, des postes d'observation de sous-officiers sont très utiles, pourvu qu'on les oriente avec soin et qu'ils reçoivent des instructions précises. Cette observation doit commencer à la pointe du jour, à 4 h. du matin, par conséquent. Ils devront donc partir de Vuittebœuf à 2 h. et 2 h. 30 du matin, le 21.

Avec ce système, au moment où le détachement se met en marche, le 21, à 5 h. du matin, nous avons les organes suivants qui nous couvrent :

1^o Une patrouille d'officier en contact avec l'ennemi direction de Moudon.

2^o Un poste d'observation à Vuarrens.

3^o Un poste d'observation à La Mauguettaz.

Nous sommes certains ainsi qu'aucun mouvement important de l'ennemi ne passera inaperçu.

Si le poste de Vuarrens signale des colonnes, alors un nouvel organe d'exploration devient nécessaire; de même pour La Mauguettaz, si ce poste envoie des rapports qui changent la situation.

Ces éventualités possibles prouvent péremptoirement, une fois de plus, que le réservoir aux patrouilles ne doit jamais être vide, et ce réservoir ne peut être que l'escadron restant en contact direct avec le chef du détachement.

* * *

Pour la marche en avant, si nous suivons les principes exposés lorsque nous avons parlé du service de sûreté, nous voyons que les organes suivants nous sont nécessaires :

1^o Un détachement de cavalerie avec l'avant-garde.

2^o Un détachement de cavalerie avec le gros; dans le cas où celui-ci prendrait une autre direction que celle primitivement fixée ou détacherait des colonnes de flanc.

3^o Quelques hommes pour les besoins immédiats du chef.

Les effectifs seront plus ou moins forts suivant l'importance des missions qui peuvent leur incomber; cela nous donnerait à peu près la répartition suivante :

RÉPARTITION

	Officiers	Sous-officiers	Soldats
a) Patrouille d'officiers direction Moudon	1	1	8
b) Poste de sous-officier direction Vuarrens	—	1	6
c) Poste de sous-officier direction La Mauguettaz	—	1	6
d) Au gros	1	2	10
e) Au chef du détachement	1	1	6
f) Le reste à l'avant-garde, soit	2	9	54

Plus les *ouvriers*, trompettes, etc.

Une fois les deux avant-gardes entrées en contact, la cavalerie qui leur est attachée n'a plus le champ d'action qui lui est indispensable devant le front; elle laisse alors les organes nécessaires à la surveillance des flancs et rallie le point où se trouve le chef du détachement; celui-ci trouve un nouveau réservoir dans lequel il peut derechef puiser les éléments nécessaires à l'exploration pendant le combat.

Cette exploration ne peut que difficilement être décrite théoriquement, mais je crois qu'il est bon de rappeler que là où suffit une patrouille il est faux d'envoyer un escadron; et combien de fois cependant n'entend-on pas donner l'ordre à la cavalerie divisionnaire de se porter dans telle et telle direction, quelquefois assez éloignée, pour *couvrir le détachement sur son flanc*, oubliant en cela que la cavalerie divisionnaire n'est pas *une cavalerie de combat*.

Toutes ces dispositions peuvent être prises en très peu de temps et doivent être transmises au commandant de l'escadron sous la forme d'un ordre dont la rédaction pourrait peut-être être la suivante :

Bivouac de Vuittebœuf, 20/V 1901, 10 h. soir.

ORDRE A L'ESCADRON 7.

1^o De l'infanterie et de l'artillerie ennemies bivouaquent à Moudon.

Des patrouilles de cavalerie sont signalées sur la Mentue.

2^o Notre détachement se portera demain sur Pomy.

3^o S'annoncent au lieutenant-colonel A., place de bivouac :

a) De suite : 1 officier, 1 sous-officier et 8 hommes.

2 sous-officiers non montés.

b) 4 h. 30 m. le 21 : 1 officier, 1 sous-officier et 6 hommes.

Au major B. : 2 sous-officiers et 10 hommes, à 4 h. 30 m. le 21.

Le reste de l'escadron s'annoncera à 4 h. 30 du matin le 21 au commandant de l'avant-garde et couvrira la marche en avant du détachement dans la direction de Vuittebœuf-Yverdon-Pomy.

4^o Ordres relatifs aux trains, administration, etc.

A., lieut.-col.

Suivons à présent l'officier et les sous-officiers chez le lieutenant-colonel A., et voyons quelles instructions ils vont recevoir.

Ici l'orientation générale donnée à tout le détachement n'est plus du tout suffisante; ces chefs de patrouille sont les remplaçants du commandant, ils doivent voir pour lui, apprécier la situation et les mouvements de l'ennemi, deviner par le peu qu'ils aperçoivent ses intentions futures, en peser les conséquences, éliminer dans leurs rapports tout ce qui n'est pas nécessaire, et rédiger ceux-ci dans des circonstances difficiles et souvent dangereuses.

Si cette tâche est une des plus belles qui puisse incomber à ceux qui ont l'honneur de porter un uniforme, elle est aussi des plus ardue et des plus périlleuse; nous devons par conséquent vouer tous nos soins à mettre dans les mains de ce jeune officier et de ces sous-officiers le plus d'atouts possible; nous devons nous dire que dans leur carrière qui est encore à son début ils n'ont pas autant d'instruction et d'expérience que nous-mêmes, et que notre devoir est de les aider jusqu'aux limites extrêmes; un bon chef de patrouille devrait avoir la tête d'un général sur le corps d'un jeune homme vigoureux et allant, ignorant le froid, la faim, la fatigue et pour lequel le mot obstacle est absolument inconnu.

D'un ordre précis, clair, ne traitant qu'un point, celui pour lequel on envoie cette patrouille ou ce poste, résultera aussi un rapport net et exact, portant justement sur ce que l'on veut savoir; il ne faut pas s'étonner si on reçoit des renseignements vagues et n'ayant pas de rattachement au cas spécial dans lequel on se trouve, si soi-même on a seulement dit: « La cavalerie éclaire dans telle ou telle direction; pourquoi? dans quel but? pour être renseigné sur quel point? »

Un ordre de ce genre est acceptable si on a à faire à une unité considérable à laquelle on attribue un secteur complet d'exploration, mais il ne l'est plus lorsqu'on arrive aux organes de détail.

Les instructions données à une patrouille ne doivent pas

non plus lier celle-ci de telle façon qu'à un moment donné son chef se trouve dans l'alternative ou bien de ne pas remplir sa mission, ou bien de ne pas exécuter l'ordre reçu ; ceci peut arriver si on lui assigne la route qu'il doit suivre ; une fois la ligne des avant-postes passée, comment pouvons-nous juger les circonstances dans lesquelles cet organe peut se trouver une fois dans le terrain ? Comment pouvons-nous dire à 10 h. du soir que la route sera libre à 2 heures du matin à tel ou tel endroit ? On doit lui indiquer nettement « l'objectif » ; la manière dont il y arrive le regarde, il en est seul juge.

Maintenant, quels sont les points sur lesquels le colonel A. désirerait être fixé ? Il voudra probablement savoir :

1° De quoi se compose réellement le détachement ennemi ;

2° S'il reste à Moudon ou s'il marche sur Yverdon ; dans ce cas il faut être fixé sur le nombre, la composition, l'effectif et la direction des colonnes.

La nuit, le premier point peut être déduit approximativement par l'étendue, la disposition et la force de la ligne des avant-postes.

Une fois ces deux points fixés, la situation sera sensiblement éclaircie et les dispositions à prendre ressortiront avec plus de netteté.

Formulons ces quelques réflexions dans un ordre et rédigeons d'abord celui de la patrouille d'exploration de Moudon.

Vuittebœuf, le 20/V 1901, 10 h. soir.

ORDRE A LA PATROUILLE D'EXPLORATION DE MOUDON

1 officier, 1 sous-officier, 8 hommes.

1° Un détachement ennemi de toutes armes est au bivouac ce soir à Moudon. Des patrouilles de cavalerie ont été vues sur la Mentue.

2° Notre détachement marche demain le 21 à 5 h. du matin par Yverdon dans la direction de Pomy où je compte occuper une position couvrant Yverdon.

Un poste fixe d'observation sera à Vuarrens, à partir de 4 heures du matin, le 21 ; un autre à la Mauguettaz, à la même heure.

3° Vous recevez l'ordre de partir de suite comme patrouille d'exploration pour Moudon ; je veux savoir :

a) Où se trouve la ligne des avant-postes ennemis ?

Je présume que vous vous y heurterez sur les hauteurs ouest de Moudon ; peut-être déjà à l'est de Thierrens.

Sottens est-il occupé ou non ?

b) S'il marche sur Yverdon et par quelle route ?

Vous resterez en observation jusqu'à ce que vous puissiez déterminer la situation de l'ennemi pour la nuit du 21-22.

4° Les rapports me trouveront jusqu'à 5 heures du matin, le 21, à Vuittebœuf (bivouac), ensuite sur la route de Vuittebœuf-ESSERT-Yverdon-Pomy.

Lieut.-col. A.

II. Ordre au poste de sous-officier, à Vuarrens.

Vuittebœuf, 20/V 1901, 10 h. 30 soir.

ORDRE AU POSTE DE SOUS-OFFICIER VUARRENS

1 sous-officier, 6 hommes.

1° }
2° } Même orientation que dans l'ordre n° I.

3° Vous serez à 4 heures du matin en observation à Vuarrens; cherchez un point duquel vous puissiez surveiller attentivement les directions de Fey et d'Echallens.

Je veux savoir si des colonnes ennemies marchent de Moudon dans la direction de la vallée de l'Orbe-Thièle, et, dans ce cas, par quelles routes.

Il est important pour moi de savoir s'il s'y trouve de l'artillerie ou pas.

Si à 2 heures du soir, le 21, vous n'avez rien observé d'important, vous rentrerez à Vuittebœuf.

4° Même rédaction que dans l'ordre n° I.

Lieut.-col. A.

L'ordre au poste n° 2, à la Mauguettaz, serait donné d'une façon analogue et je crois inutile de le rédiger ici.

* * *

Il me reste à dire quelques mots encore au sujet de la transmission des rapports, qui donne lieu souvent à pas mal de plaintes.

Ils n'arrivent pas, ou trop tardivement! est le cri général.

En en recherchant la cause, on peut l'attribuer aux facteurs suivants :

1° Rapidité de la manœuvre.

2° Lenteur des « Meldereiter ».

3° Difficulté de trouver le destinataire.

Je n'insiste pas sur le peu de durée de la manœuvre; c'est un défaut qui disparaîtra de lui-même quand nous serons en campagne; par contre, il est nécessaire, en temps de paix, d'étudier soigneusement comment on peut augmenter la vitesse de transmission des rapports.

Comme je l'ai dit précédemment, les hommes et les chevaux ne sont pas des machines animées du mouvement perpétuel, et les forces ont des limites. Lorsque, au moment où on croit pouvoir rétablir un matériel déjà fatigué par une journée de travail souvent très considérable, il faut fournir les organes nécessaires à l'exploration, la difficulté à surmonter est grande;

divers moyens peuvent en faciliter l'exécution et alléger le service des *meldereiter*.

L'établissement de postes de relais sera des plus utile; il faudra choisir soigneusement l'endroit où ils doivent se trouver; trop loin, ils sont très exposés; trop près, ils n'ont plus leur raison d'être; trop cachés, on ne les trouve plus. Dans une étude théorique, il est presque impossible de réaliser une situation tactique précise; mais il me semble qu'ici l'établissement d'un poste de relais serait assez à sa place sur la rive gauche de la Thièle, dans les environs de Montagny-Yverdon.

Ces postes peuvent être fournis soit par l'escadron, soit aussi par des bicyclistes, et ces derniers peuvent rendre d'excellents services; en 1899, j'en ai eu la preuve et je n'ai eu qu'à m'en louer; par contre, dans l'essai qui a été fait d'en attribuer aux patrouilles elles-mêmes, je ne crois pas que les résultats aient été favorables; une fois dans le terrain, il ne reste plus qu'une alternative: les abandonner à leur triste sort.

L'établissement de ces postes de relais est une mesure à prendre par le chef du détachement après entente avec le chef d'escadron.

Reste encore la question de savoir où trouver le destinataire.

Combien de fois ne voit-on pas un malheureux cavalier errer comme une âme en peine à la recherche de celui auquel il doit remettre son rapport, perdant ainsi un temps précieux d'une façon bien inutile.

Il va sans dire qu'un chef ne peut pas toujours rester à la même place; mais il ne devrait *jamais* quitter l'endroit qu'il a indiqué pour la réception de ses rapports, sans y laisser un organe qui indiquerait d'une façon précise la nouvelle direction à suivre.

Une fois la mission de ces « Meldereiter » remplie, ils doivent être gardés sur place; l'ordre, que j'ai souvent entendu donner, de rejoindre leur chef devant être rangé dans la catégorie des impossibilités, une patrouille dans le terrain ne pouvant pas plus se retrouver qu'une aiguille dans une botte de foin.

Une fois son service d'exploration et d'observation organisé, le lieut.-col. A. peut penser aux détails de la journée du lendemain; il se décide à donner de suite un ordre de mouvement; reste à savoir si il peut déjà le faire. Sa décision de marcher sur Pomy est basée sur des probabilités, mais non pas sur des certitudes.

Il croit, — et sa croyance est le résultat de raisonnements très rationnels, — que le détachement ennemi marchera sur Yverdon par Thierrens et Pomy ; mais il n'en sera sûr que lorsque sa patrouille d'exploration le lui aura confirmé. Et si le contraire arrive ? Si son adversaire, pour éviter le passage scabreux de la Mentue, à Donneloye, prend la direction de Fey-Vuarrens ? Ou, se mettant en marche dans la nuit du 20-21, prend les devants ? Tout est possible. Portera-t-il toujours son détachement sur Pomy ?

Je ne le crois pas et alors il y aura contre-ordre, ce qui est désavantageux ; il aurait été peut-être plus prudent de ne donner qu'un ordre de rassemblement et de n'indiquer l'objectif de marche que le lendemain, sur la place du rendez-vous. Si je relève ce point, ce n'est pas dans l'idée de critiquer ou de discuter la tâche tactique du thème posé et résolu ; ceci n'entre pas dans le cadre de cette étude ; mais seulement pour affirmer une fois encore et avec plus de force que *l'exploration est la clef de toute entreprise*.

Mes camarades trouveront peut-être que ce travail entre trop dans les détails ; qu'il suffit de dire à la cavalerie d'explorer, de chercher, qu'elle peut et doit comprendre à demi-mots les situations et les résoudre. J'aimerais pouvoir être de leur avis ; cela serait la preuve irréfutable que notre cavalerie est la meilleure au monde. Malheureusement, ce n'est pas le cas et nul plus que moi n'a le sentiment que nous avons encore beaucoup à apprendre et que nous pourrions faire mieux ; il nous manque certainement encore cette liaison intime avec les autres armes, sans laquelle le succès devient problématique, surtout pour nous qui sommes numériquement faibles ; c'est une raison de plus pour nous aider les uns les autres et nous renseigner mutuellement, cette année surtout, où des escadrons de la 1^{re} brigade de cavalerie auront l'honneur de manœuvrer sous les ordres de mes camarades de l'infanterie.

Je ne voudrais pas non plus qu'on croie que ma manière de voir est la seule juste ; je n'affirme rien, je discute seulement ; si cette étude peut être utile à quelque chose, j'en serais fort heureux ; c'est dans cette idée que je l'ai faite.

Février 1901.

Lieut.-colonel DE LOYS

Commandant de la 1^{re} brigade de cavalerie.

